



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D E P A R T E M E N T D U P U Y - D E - D Ô M E

ARRETE MUNICIPAL N° 2025/232/POL.

portant fermeture de l'ancienne école maternelle du groupe scolaire «Potier MARCUS», établissement recevant du public

Le Maire de la Commune de LEZOUX,

- . VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- . VU l'arrêté municipal en date du 19 décembre 2023 portant autorisation du maintien d'ouverture du groupe scolaire «Potier Marcus» - école maternelle, établissement recevant du public,
- . Considérant la restructuration et l'extension du groupe scolaire «Potier Marcus»,
- . Considérant la démolition de l'ancienne école maternelle,

ARRETE

Article 1er – L'établissement scolaire – ancienne école maternelle (ERP types R de catégorie 4) est définitivement fermé.

Article 2 – Conformément à l'article R 102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 - Le présent arrêté sera affiché dans la Commune de LEZOUX. Une ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Thiers.

Fait à Lezoux, le 3 septembre 2025

Signé par **Alain COSSON**, le Maire.

